

Cessations d'activité et renouvellement des chefs d'exploitation agricole à l'horizon 2030 en Pays de la Loire

En synthèse

Le pôle économie et prospective s'est doté d'un tableau de bord permettant de suivre les installations et les cessations d'activité en agriculture depuis plus d'une dizaine d'années. Complété par la pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole, ce tableau de bord permet, sur la base d'hypothèses, de projeter les cessations d'activité agricole et d'estimer l'évolution de la population de chefs d'exploitation agricole à horizon dix ans. Cet outil sert régulièrement comme base de réflexion à la problématique du renouvellement des chefs d'exploitation agricole (transmission et installation).

Deux autres publications sont produites sur le thème de l'installation et de la transmission : les installations et les cessations agricoles en Pays de la Loire (2005-20).

Méthodologie

• Données utilisées

Les données traitées dans cette analyse sont obtenues auprès de la MSA. Elles couvrent le champ des chefs d'exploitation agricole et coexploitants agricoles¹ dont l'importance est au moins égale au seuil d'assujettissement. Elles ne comprennent pas les transferts entre époux et les cotisants solidaires. Les changements de statut et d'orientation de production ne sont pas considérés comme des cessations d'activité agricole.

Définition « cessation d'activité agricole » : cesser toute activité de chef d'exploitation à titre individuel ou comme coexploitant d'une société agricole.

Définition « installation agricole » : devenir pour la première fois chef d'exploitation à titre individuel ou comme associé exploitant d'une société. L'installation peut se réaliser à titre principal, c'est-à-dire quand le revenu agricole est au moins égal à 50 % de son revenu professionnel global, ou à titre secondaire, c'est-à-dire lorsque le revenu agricole représente moins de 50 % de son revenu professionnel global. L'ensemble des installations est traité dans cette analyse.

Les orientations de production principales retenues pour définir l'activité agricole sont les

suivantes : maraîchage, floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, grandes cultures, viticulture, autres cultures spécialisées, bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins-caprins, porcins, équins, volailles-lapins, polyculture-polyélevage, autres élevages.

La classification des exploitations (et des chefs d'exploitation) en orientation de production principale (ATEXA) est réalisée par les chefs d'exploitations eux-mêmes. Ils se classent dans l'ATEXA qu'ils considèrent la plus appropriée pour leur exploitation.

• Méthode d'estimation des cessations d'activité et des installations agricoles

Méthode d'estimation des cessations 2021-30 :

Les cessations d'activité agricoles se distinguent selon deux catégories : les départs à la retraite et les départs précoces.

L'estimation des **départs à la retraite** est réalisée, chaque année de la période de projection, grâce à la pyramide des âges à laquelle est appliqué le départ à la retraite à l'âge de 62 ans.

Les **départs précoces** sont estimés en appliquant, chaque année de la période de projection, un taux de départ précoce sur la population des chefs d'exploitation agricole.

¹ Un non salarié agricole est affilié en qualité de chef d'exploitation agricole s'il met en valeur une exploitation au moins égale à une SMA (superficie minimum d'assujettissement) ou a une activité agricole de 1 200 h minimum de travail par an. Les cotisants de solidarité (activité agricole entre un quart et une SMA ou entre 150 h et 1 200 h/an) non retraités dont les revenus professionnels agricoles annuels sont supérieurs ou égaux à 800 SMIC horaire (soit > à 8 120 € au 01/01/2020), sont dorénavant affiliés en qualité de chef d'exploitation agricole.

Le taux de départ précoce est calculé pour une classe d'âge donnée à partir des données cessations d'activité agricole du tableau de bord évoqué en introduction. La moyenne 2016-20 de ce taux est appliquée sur chacune des classes d'âge de la population (2,3 % pour les moins de 60 ans à l'échelle régionale). Cette moyenne peut être modulée selon les objectifs visés par la simulation.

Les données cessations d'activité par statut juridique comprennent l'ensemble des chefs d'entreprise relevant de la MSA (autres activités rurales en plus des activités agricoles).

Méthode d'estimation du renouvellement 2021-30 :

L'évolution de la population de chefs d'exploitation agricole est estimée chaque année de la projection en réalisant le bilan suivant :

Estimation de la population agricole année n = Population n-1 – cessations n + installations n

Les installations sont estimées, chaque année de la période de projection, en appliquant un taux de renouvellement moyen sur le nombre de cessations d'activité. Le taux de renouvellement est calculé en faisant le rapport entre les données installations et cessations d'activité du tableau de bord évoqué en introduction. La moyenne 2016-20 (55 % à l'échelle régionale) de ce taux a été retenue pour le calcul du

renouvellement sur la période de projection. Une deuxième simulation a été réalisée avec un taux de renouvellement moyen de 60 % pour souligner l'enjeu de l'installation et maintenir une dynamique de renouvellement et la population de chefs d'exploitation agricole en Pays de la Loire à l'horizon 2030.

• Limites

Cette analyse repose sur des projections elles-mêmes sous-tendues par des hypothèses posées à la fois sur l'estimation des cessations d'activité et du renouvellement.

S'agissant des cessations d'activité, les départs prévisionnels sont mécaniquement calés sur l'âge de départ théorique à la retraite (62 ans). Rétrospectivement, on peut constater une marge d'erreur (écart de 4 % en moyenne triennale 2018-20) avec les départs réalisés en raison des contraintes et des choix individuels qui anticipent ou retardent les cessations d'activité par rapport à l'âge pivot de 62 ans.

Cette analyse ne prend pas en compte le salariat agricole et son évolution sur la période de projection. Il est également probable que sa part se renforcera dans la main d'œuvre de l'exploitation agricole ligérienne au cours des dix prochaines années.

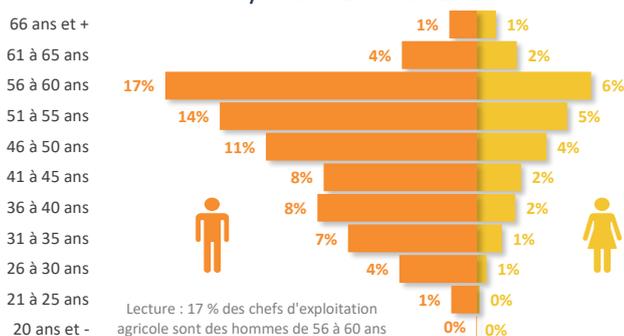
Démographie agricole et cessations d'activité en Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire compte 32 630 chefs d'exploitation et coexploitants agricoles en 2020 dans les 22 050 exploitations agricoles, soit en moyenne 1,5 chef d'exploitation ou coexploitant par exploitation. Aux côtés de ces chefs d'exploitations, travaillent également plus de 1 600 conjoints collaborateurs, près de 130 aides familiaux et 26 630 ETP salariés dans les exploitations agricoles. En moyenne régionale, 25 % des chefs d'exploitation exercent leur activité dans des exploitations individuelles (8 240), 37 % dans des GAEC (11 990) et 25 % dans des EARL (8 200). Conjointement au recul tendanciel de ses effectifs, la population des chefs d'exploitation agricole vieillit.

L'âge moyen des chefs d'exploitation de la région s'élève à 49 ans en 2020. La part des chefs d'exploitation ligériens de plus de 50 ans s'établit à 49,7 % et celle des plus de 55 ans à 31,2 % en 2020. A noter que ce taux progresse relativement vite, de l'ordre de 5 % entre 2015 et 2020 en moyenne régionale et de 4 à 6 % dans les départements ligériens. La part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est un indicateur permettant de localiser les territoires dans lesquels l'enjeu du renouvellement des actifs est prégnant.

1 820 chefs d'exploitation ou coexploitants ont cessé leur activité agricole en 2020 en Pays de la Loire. Cela représente 5,7 % de l'ensemble des chefs d'exploitation ligériens. Les cessations ont connu une période creuse entre 2009 et 2013 avec en moyenne 1 500 par an, soit 3,8 % des chefs d'exploitation. Sur la période 2016-20, 61 % des cessations d'activité agricole se sont réalisées à 60 ans et plus en Pays de la Loire, 16 % entre 55 et 59 ans et 23 % à moins de 55 ans (16 % à moins de 50 ans). La répartition sur l'année 2020 est proche de la moyenne quinquennale.

Pyramide des âges des chefs d'exploitation en Pays de la Loire en 2020

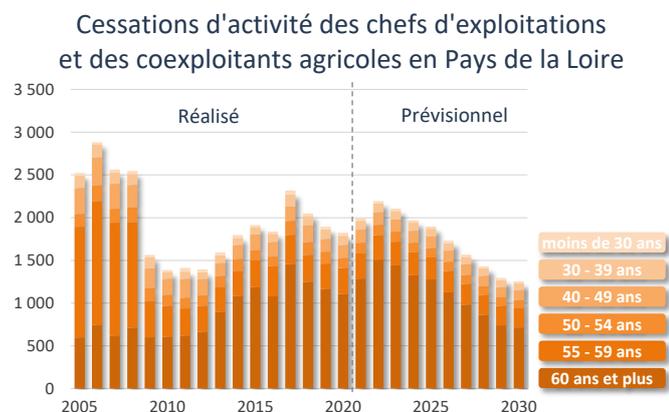


PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

Cessations d'activité agricole à l'horizon 2030

L'année 2020 poursuit le recul des cessations d'activité agricoles en cumul régional initié en 2018.



En moyenne régionale, les cessations d'activité agricole devraient atteindre plus de 2 000 départs d'ici 2022-23, puis reculer progressivement jusqu'à 1 300 départs en 2030. Les cessations d'activité précoces sont incluses dans ce total en retenant le même taux de départ précoce que la période 2016-20 à savoir 2,3 % pour les moins de 60 ans et 1,3 % pour les moins de 55 ans.

L'intensité du recul du nombre de cessations (2023-30) est variable d'un département à l'autre. Elle s'explique par l'hétérogénéité de la structure des pyramides des âges d'un département ligérien à l'autre.

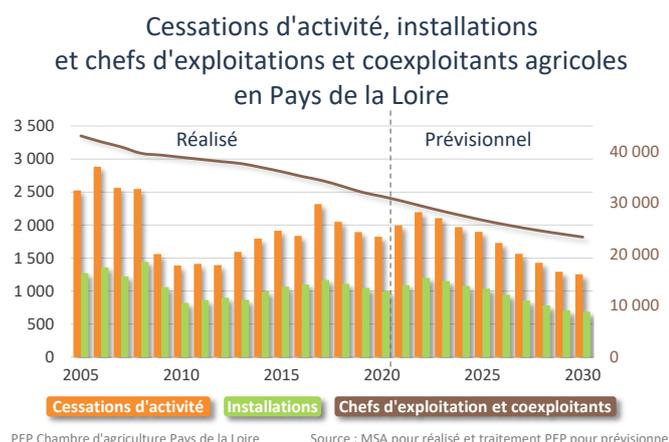
Départs à la retraite prévisionnels par statut juridique en Pays de la Loire (toutes orientations)



A l'échelle régionale, la part des cessations des chefs d'exploitations individuelles suit une tendance baissière à l'inverse de celle des cessations d'activité des coexploitants de sociétés agricoles qui progressent (GAEC et EARL en tête). Les estimations de cessations d'activité agricole à horizon dix ans confirment cette tendance observée depuis plusieurs années. Cette répartition des cessations entre statuts juridiques suit la dynamique de croissance de la part des sociétés agricoles.

Elle est constatée pour chacun des départements ligériens à l'exception de la Sarthe, département qui connaît aussi une hausse des cessations d'activité dans les sociétés agricoles mais un moindre ralentissement des cessations d'activité individuelles.

Renouvellement des chefs d'exploitation agricole à l'horizon 2030



En maintenant un taux de renouvellement moyen équivalent à celui de la période 2016-20 (55 % en moyenne régionale), les projections conduisent à une population de l'ordre de 23 400 chefs d'exploitations

en 2030 en Pays de la Loire. Elle reculerait de 25 % par rapport à 2020. Les évolutions départementales varient autour de cette moyenne (entre -20 % et -29 %). Cette hétérogénéité s'explique par les écarts interdépartementaux qui existent entre les taux de cessation (de 4,8 à 5,7 %) et entre les taux de renouvellement (de 50 à 65 %).

En simulant un taux de renouvellement théorique de 60 %, le recul de la population de chefs d'exploitation ligérienne est moindre, de l'ordre de 22 %. La variation interdépartementale de ce recul est plus faible (de -21 % à -24 %) et s'explique cette fois uniquement par le taux de cessations.

Cette hypothèse de renouvellement plus optimiste souligne l'enjeu de l'installation pour maintenir une dynamique de renouvellement et la population de chefs d'exploitation agricole en Pays de la Loire.

Les cessations d'activité agricole à l'horizon 2030 sur le territoire ligérien

Projection des cessations en Pays de la Loire

(PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire
Source : MSA pour réalisé et traitement PEP pour prévisionnel)

Cessations en Mayenne

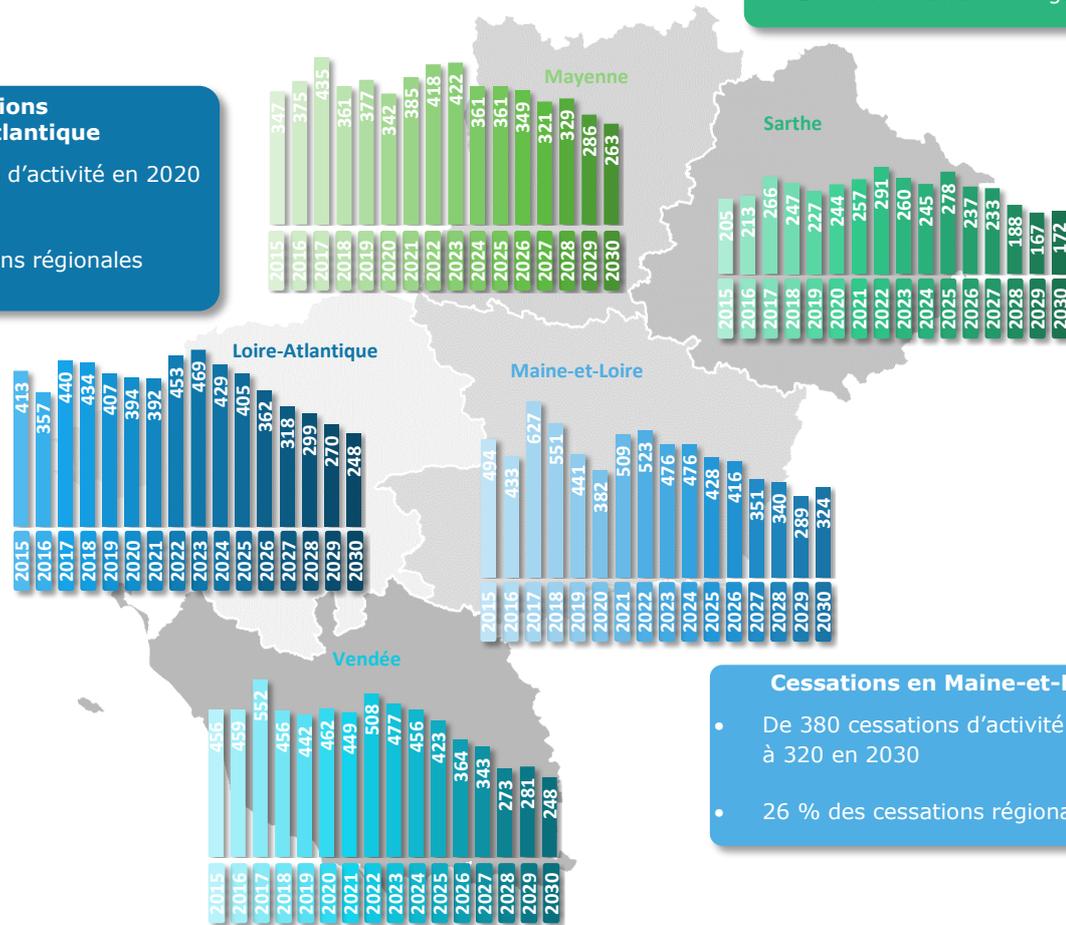
- De 340 cessations d'activité en 2020 à 260 en 2030
- 21 % des cessations régionales

Cessations en Sarthe

- De 240 cessations d'activité en 2020 à 170 en 2030
- 14 % des cessations régionales

Cessations en Loire-Atlantique

- De 390 cessations d'activité en 2020 à 250 en 2030
- 20 % des cessations régionales



Cessations en Maine-et-Loire

- De 380 cessations d'activité en 2020 à 320 en 2030
- 26 % des cessations régionales

Cessations en Vendée

- De 460 cessations d'activité en 2020 à 250 en 2030
- 20 % des cessations régionales



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Pierre-Yves AMPROU Tél. 02 41 18 60 60 Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr
Christine GOSCIANSKI Tél. 02 41 18 60 57 Mail : christine.goscianski@pl.chambagri.fr
Clémentine LIBEER Tél. 02 41 18 60 51 Mail : clementine.libeer@pl.chambagri.fr
Eliane MORET Tél. 02 43 67 37 09 Mail : eliane.moret@pl.chambagri.fr
Nicolas ROUAULT Tél. 02 41 18 60 36 Mail : nicolas.rouault@pl.chambagri.fr